

Pacte pour la ruralité

Propositions du groupe socialiste, écologiste, radical et républicain

Au regard des autres régions françaises, la région des Pays de la Loire bénéficie d'un développement relativement équilibré de son territoire. Elle n'a cependant pas pu échapper au creusement des inégalités territoriales observé en France depuis une vingtaine d'années. Ce constat impose de prendre des mesures pour garantir l'égalité républicaine tout en évitant trois écueils : l'opposition villes/campagne, une conception étroite et dépassée des ruralités et une vision dépréciée des territoires ruraux. Convaincu que ces territoires disposent – dans leur diversité – d'atouts et d'énergies à mobiliser, le groupe socialiste, écologiste, radical et républicain propose une contribution au Pacte pour la ruralité fondée sur quatre principes : assurer un accompagnement sur-mesure ; faire confiance aux acteurs locaux ; relier les territoires et garantir l'égal accès aux services.

Pourquoi faut-il agir ?

Depuis une vingtaine d'années, la France connaît parallèlement des évolutions profondes de la répartition géographique de sa population et un creusement **des inégalités entre les territoires**, notamment en termes de création d'emplois. Certains territoires souffrent ainsi conjointement du vieillissement de leur population et de la disparition de services essentiels au quotidien (santé, éducation, commerces, transports, culture). Nombre d'entre eux se sont en outre retrouvés exclus du déploiement rapide de la téléphonie mobile et d'internet. **Ces facteurs objectifs, accompagnés de facteurs plus subjectifs tels que la centralité des médias, ont conduit à un sentiment d'abandon sur une partie de nos territoires.**

Bénéficiant d'un maillage fin de petites communes et des villes intermédiaires, la région des Pays de la Loire a su préserver un développement équilibré de son territoire, ce qui a contribué à la mettre en tête des régions françaises en matière de qualité de vie. Selon l'Insee, les habitants des Pays de la Loire bénéficient, par rapport aux autres régions françaises, d'un « *accès globalement aisé aux services* » (Insee Analyse Pays de la Loire, [n°26](#)). Cependant, bien que moins exposée, notre région souffre également de disparités territoriales importantes. **Il est donc impératif de mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes pour assurer le développement de tous les territoires et garantir l'égalité républicaine entre les habitants de notre région.** C'est en ce sens que la majorité précédente a travaillé depuis 2004. C'est également le sens de la démarche portée depuis mars 2015 par le Gouvernement dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités.

Les écueils à éviter

Dans ce contexte, la nouvelle majorité du Conseil régional propose un « pacte pour la ruralité ». Cette approche nous semble regrettable à trois titres :

1) Il ne faut pas opposer urbain et rural mais travailler au contraire pour l'égalité des territoires

L'opposition urbain/rural continue d'occuper une place importante dans les esprits et le débat politique alors qu'elle s'écarte des réalités. Les territoires sont en effet de plus en plus interdépendants. Selon l'Insee, 95% des Français vivent aujourd'hui dans des communes sous influence urbaine. Agir pour les territoires ruraux ne peut donc se faire indépendamment d'une action globale sur le développement territorial et sur les liens entre les territoires. De plus, la grille de lecture villes/campagne ne permet pas de traiter correctement les inégalités puisque les territoires qui souffrent se situent également dans les espaces urbains et périurbains. Certains espaces ruraux sont en outre très dynamiques et connaissent peu les maux exposés ci-dessus. Il aurait par conséquent été plus pertinent de proposer un **pacte pour l'égalité des territoires.**

2) Il n'existe pas une mais plusieurs ruralités

La ruralité est plurielle. Certains territoires souffrent alors que d'autres se développent. Comment comparer les campagnes denses des villes avec les campagnes à très faible densité ? Comment définir la ruralité ? Il serait vain et dépassé de le faire en tentant de fixer une limite arbitraire de population par commune. Les ruralités ne sauraient se satisfaire d'un traitement univoque. Il faut maintenir une diversité d'outils et de modes d'approche. Il est à ce titre regrettable que la nouvelle majorité ait décidé, contrairement au Gouvernement, d'élaborer un pacte pour la ruralité, au singulier.

3) Les territoires ruraux ne sont pas des territoires tournés vers le passé mais vers l'avenir

Les territoires ruraux sont souvent présentés à tort comme des territoires en perte pour lesquels il faudrait mettre en place un « plan Marshall ». La réalité est bien différente puisque nombre d'entre eux fourmillent de projets et sont résolument tournés vers l'avenir. Ils représentent un atout essentiel pour le développement de notre région et pour sa qualité de vie. L'enjeu principal est donc de soutenir les initiatives pour qu'elles puissent se concrétiser.

Notre vision du développement des territoires

Notre vision des ruralités et des enjeux de développement équilibré des territoires se distingue de celle de la droite régionale. Elle se fonde sur l'idée que les territoires – dans leur diversité – disposent tous d'atouts et d'énergies à mobiliser pour créer de l'activité et ainsi **contrer la première des inégalités territoriales : l'emploi**. Le rôle de la Région n'est pas de traiter les territoires ruraux comme des territoires malades, les infrastructures ne sont pas des solutions magiques. Les territoires doivent être accompagnés pour permettre à **chacun d'entre eux de construire son propre chemin de développement**. C'est la démarche que propose notre groupe à travers quatre axes :

- **Mettre en place des actions sur-mesure pour s'adapter aux réalités de chaque territoire** et soutenir davantage ceux qui en ont le plus besoin. Compte tenu de la pluralité des situations, la Région doit être en mesure d'apporter une réponse adaptée et différenciée, construite avec les acteurs du territoire. Ce n'est qu'ainsi qu'elle contribuera efficacement à leur développement.
- **Faire confiance aux acteurs locaux en soutenant les projets et en accompagnant l'innovation économique, écologique, sociale, éducative et culturelle** sur tous les territoires. La Région ne doit pas décider d'en haut ce qui est bon pour les territoires ruraux ni financer, dans une logique de guichet, des infrastructures sans réel projet de développement. Comme l'ont montré certaines maisons médicales restées coquilles vides, ce ne sont pas les infrastructures mais les projets qui font le développement. Notre priorité est de soutenir, en concertation avec les acteurs locaux, les initiatives qui créent de la valeur et des emplois.
- **Développer les liens entre territoires en renforçant l'accessibilité des territoires ruraux** tant sur le plan des transports que des communications. Pour permettre à chaque territoire de participer à la dynamique régionale, il est essentiel qu'il soit connecté à la région. Il s'agit en outre d'un enjeu important d'égalité entre les habitants de notre région.
- **Agir pour l'égal accès aux services dans tous les territoires** dans les domaines des services publics (santé, éducation, formation...) mais aussi de la culture et des commerces. C'est avant tout d'un enjeu d'égalité républicaine mais également un facteur de qualité de vie et donc de développement et d'attractivité des territoires.

En s'appuyant sur ces quatre principes, **notre groupe propose 27 mesures afin de contribuer au pacte pour la ruralité**. Ces dernières s'inscrivent dans une logique de coordination avec les Départements et l'Etat. Le pacte devra particulièrement veiller à assurer une complémentarité avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités (CIR). Enfin, notre groupe rappelle qu'un plan pour les territoires ruraux ne peut avoir de sens que s'il est pleinement intégré à une **stratégie globale de développement régional** qui parie sur le dialogue et la coopération entre les villes, les espaces périurbains et les espaces ruraux.

LES 27 PROPOSITIONS DE NOTRE GROUPE

I. Assurer un accompagnement sur-mesure des projets de territoire

Soutenir les projets locaux via les contrats de territoire

1. Poursuivre les contrats de territoire pour soutenir les projets locaux
2. Réaffirmer le rôle des conseils de développement

Généraliser un accompagnement sur-mesure des territoires

3. Agir pour les territoires les plus fragiles
4. Accompagner spécifiquement chaque territoire

II. Accompagner les projets et encourager l'innovation économique, écologique et sociale

Faire naître et grandir les projets innovants sur les territoires

5. Mettre en place un financement simplifié des initiatives locales innovantes
6. Poursuivre et étendre le dispositif « 500 projets pour les territoires »
7. Soutenir les projets locaux de développement de l'économie circulaire

Maintenir et développer les activités et les emplois

8. Défendre l'agriculture en contribuant au changement de modèle
9. Garantir la place de l'industrie dans les zones rurales
10. Assurer la modernisation et la transmission des commerces et entreprises

Accompagner les territoires dans la transition énergétique et écologique

11. Généraliser les guichets uniques de la transition énergétique sur les territoires
12. Accompagner les plans locaux de développement des énergies renouvelables
13. Généraliser les contrats nature et développer la place du végétal dans les communes

III. Agir pour des territoires accessibles et ouverts sur le monde

Rendre les transports accessibles sur tout le territoire

14. Poursuivre le développement et la modernisation du réseau ferroviaire
15. Améliorer la complémentarité entre les différents modes de transport
16. Soutenir les initiatives locales de transport solidaire

Mettre un terme aux zones blanches et à la fracture numérique

17. Poursuivre l'effort engagé sur le déploiement du très haut débit
18. Soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès à internet pour tous
19. Mettre en place un fonds d'aide pour l'accès à la téléphonie et à l'internet mobiles

IV. Garantir l'égal accès aux services sur tous les territoires

Garantir l'accès aux services publics et à la santé sur tous les territoires

20. Accompagner le déploiement de maisons de services au public
21. Poursuivre l'accompagnement de la création de maisons de santé et de longévité
22. Soutenir l'élaboration de programmes d'action santé-longévité dans tous les territoires

La Culture pour tous, partout.

23. Conclure un pacte de soutien à la culture entre les collectivités des cinq départements
24. Développer la vie culturelle dans le monde rural et périurbain

Faciliter l'accès à l'éducation et la formation sur tous les territoires

25. Mettre en place la gratuité du transport scolaire régional
26. Renforcer le rôle des internats et les actions en faveur du logement des jeunes
27. Affirmer un service public de proximité de la formation professionnelle

I. ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DES PROJETS DE TERRITOIRE

Depuis 2004, la Conseil régional a soutenu de très nombreux projets dans l'ensemble de la région en s'appuyant sur deux principes : faire confiance aux acteurs locaux et cofinancer les projets inscrits dans une vision stratégique du développement du territoire. Dans un contexte de tension sur les finances publiques, la Région doit poursuivre cet engagement. Opposés au saupoudrage et au financement d'infrastructures sans réel projet local, nous proposons que la Région mobilise l'ensemble de ses dispositifs et adapte son accompagnement aux spécificités et besoins de chaque territoire. Dans ce but, elle doit continuer à renforcer le partenariat avec les élus et les acteurs locaux.

Soutenir les projets locaux via les contrats de territoire

Depuis 2004, la Région a mis en place des « contrats de territoire » pour apporter visibilité et lisibilité aux collectivités partenaires. Couvrant actuellement 99% de la population régionale, ils sont fondés sur l'idée que les acteurs locaux sont les plus à même de définir les investissements importants pour leur territoire. Mobilisant près de 600 millions d'euros, ils ont permis de financer plus de 4000 projets, majoritairement sur les territoires ruraux : équipements culturels et sportifs, maisons des services publics, micro-crèches, rénovations énergétiques, aménagement de centre-bourgs, etc.

1. Poursuivre les contrats de territoire pour soutenir les projets locaux

Nous proposons de poursuivre les contrats de territoire en maintenant les budgets dédiés et en continuant à aider davantage – via des critères objectifs – les territoires qui en ont le plus besoin (119€/hab en zone rurale ; 83€/hab en zone urbaine sur 2010-2016). Nous proposons de renforcer au sein des contrats une vision stratégique du développement autour des axes économie/emploi/formation, santé/familles/vieillessement, environnement/transition énergétique. Ainsi, les contrats ne se cantonneraient pas au financement d'infrastructures. Ils devraient enfin être coordonnés avec les fonds européens et les actions de l'Etat (contrats de ruralité) et des Départements.

2. Réaffirmer le rôle des conseils de développement

Lors des précédents mandats, la Région a insisté pour que les acteurs du territoire soient impliqués dans les contrats, notamment via les conseils de développement. Nous proposons de renforcer le dialogue avec ses organes pour mieux les associer aux politiques régionales, en particulier dans les domaines de la transition énergétique et écologique, du numérique et de l'économie de proximité.

Généraliser un accompagnement sur-mesure des territoires

La diversité des territoires nécessite une diversité d'approches afin de répondre aux besoins des acteurs locaux. Il convient donc non-seulement d'accompagner en ingénierie les territoires qui en ressentent la nécessité mais également de mettre en place avec les autres un accompagnement sur-mesure pour démultiplier l'impact de l'action régionale.

3. Agir pour les territoires les plus fragiles

Nous proposons de renforcer le soutien de la Région aux espaces qui en ont le plus besoin en mobilisant la démarche « Agir Pour » lancée avec quelques territoires dans le précédent mandat. Ce dispositif permet d'apporter un soutien en ingénierie aux territoires qui rencontrent des difficultés, en définissant une stratégie partagée avec l'ensemble de ses acteurs (élus, entreprises, société civile). Cette mobilisation collective permet d'adapter l'intensité et les modalités de l'intervention régionale. L'appui supplémentaire des fonds européens et du CPER doit par ailleurs être maintenu.

4. Accompagner spécifiquement chaque territoire

Nous proposons de généraliser l'expérimentation lancée en 2015 et de mettre en place un accord de coopération entre la Région et chaque territoire de contractualisation dans le champ de l'économie, de l'emploi et de la formation. Les besoins ne sont pas les mêmes sur les territoires et il est aujourd'hui indispensable de faire du « cousu-main » pour accompagner plus efficacement les projets, en mobilisant l'ensemble des politiques régionales concernées. Ce partenariat associerait les acteurs économiques locaux comme les clubs d'entreprises et les chambres consulaires.

II. ACCOMPAGNER LES PROJETS ET ENCOURAGER L'INNOVATION ECONOMIQUE, ECOLOGIQUE, SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

Contrairement à l'image qui en est souvent donnée, beaucoup de territoires ruraux sont des espaces qui fourmillent de projets, des espaces d'innovation économique, écologique et sociale. La Région doit les soutenir et les accompagner, en prenant appui sur les collectivités locales et les mesures engagées par l'Etat dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités.

Faire naître et grandir les projets innovants sur les territoires

Chaque jour sur les territoires, les habitants de notre région inventent des solutions nouvelles et cherchent à lancer des projets économiques, associatifs ou culturels. Cependant, ils rencontrent souvent des difficultés importantes pour les mettre en œuvre. Ces projets sont une chance pour les Pays de la Loire et le devoir de la Région est de leur donner la possibilité de naître et de grandir. La Région doit parallèlement encourager l'économie collaborative, source d'innovation et de création d'emplois et contribuer au développement de l'économie circulaire sur les territoires.

5. Mettre en place un financement simplifié des initiatives locales innovantes

Nous proposons la mise en place d'un financement simplifié de l'expérimentation et des nouveaux projets permettant de soutenir, via un appel à projets, 1 000 initiatives locales innovantes (innovation sociale, culture, économie du partage, citoyenneté, développement durable...). Les structures d'accompagnement existantes pourraient être cofinancées afin de proposer des conseils et des moyens de travail mutualisés.

6. Poursuivre et étendre le dispositif « 500 projets pour les territoires »

Créé en 2013, ce dispositif permet à deux entreprises minimum de monter un projet ensemble (acheter un véhicule en commun, mutualiser une machine, etc.). Aujourd'hui, près de 400 projets ont été accompagnés générant environ 300 nouveaux emplois sur le territoire, principalement en zone rurale. Nous proposons de poursuivre ce dispositif via le financement de 500 nouveaux projets collaboratifs. Nous souhaitons que cet outil reste simple et réactif pour les acteurs.

7. Soutenir les initiatives locales pour l'économie circulaire

L'économie circulaire nous invite à transformer fondamentalement nos modes de production et de consommation. Il s'agit de passer du modèle linéaire : extraire, produire, consommer, jeter, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. Cette nouvelle filière économique émergente, qui permettra de créer des richesses et des emplois durables et locaux, suppose de structurer des circuits courts. Nous proposons la mise en place d'un soutien aux projets locaux pour accompagner les synergies territoriales et démultiplier les initiatives locales.

Maintenir et développer les activités et les emplois

Au-delà des nouveaux projets, la Région doit veiller à préserver et à développer les activités déjà présentes dans les territoires ruraux telles que l'agriculture mais également l'industrie ou encore les commerces et les TPE. Il convient de s'attaquer à la problématique de la transmission afin d'éviter la disparition de certaines activités. La Région doit également assurer la pérennité de l'activité agricole en contribuant au changement de modèle et aider les industries à rester innovantes et compétitives. Elle doit enfin contribuer à dynamiser le tourisme dans les secteurs ruraux.

8. Défendre l'agriculture en contribuant au changement de modèle

Nous refusons l'idée d'une marginalisation progressive de l'activité agricole, tout comme nous refusons une approche productiviste qui nous conduirait dans une impasse économique, sociale et environnementale. Nous voulons défendre l'agriculture en Pays de la Loire en développant le lien avec le territoire et en aidant les agriculteurs à changer de modèle afin de gagner leur vie tout en répondant aux attentes de la société. C'est le sens des 12 propositions faites en janvier par notre groupe dans le cadre du plan d'urgence pour l'agriculture.

9. Garantir la place de l'industrie dans les zones rurales

En Pays de la Loire, l'industrie occupe une place importante dans les zones rurales, notamment en termes d'emploi. Près d'une commune sur deux dispose d'une unité dans le champ de la métallurgie et des matériaux. La Région doit poursuivre son effort de soutien à la recherche et l'innovation et renforcer les complémentarités entre villes et campagnes via la structuration des filières. Nous proposons en outre, qu'elle mette en place, dans le cadre des contrats sur-mesure avec les territoires, un soutien individualisé pour chaque entreprise industrielle, via un point annuel avec un développeur économique local. Il permettra de mieux connaître ses besoins et d'y apporter les réponses adaptées.

10. Assurer la modernisation et la transmission des commerces et entreprises

Les commerces font partie des services de la vie courante auxquels chaque habitant doit pouvoir accéder dans des conditions raisonnables. Ils sont en outre un facteur de vitalité pour les communes. La Région doit agir pour éviter leur disparition mais également pour favoriser le développement des entreprises en zone rurale. Nous proposons en ce sens de poursuivre, en lien avec l'Etat, le soutien à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales. Nous proposons également de mettre en place un dispositif global d'accompagnement des projets de transmission (commerce, artisanat, exploitations agricoles et petites entreprises). Ce dernier, construit en partenariat avec les chambres consulaires, comprendrait : des aides financières (mise en place d'un fonds d'investissement dédié), des formations adaptées et la mise en relation des personnes via une « bourse de la transmission ».

Accompagner les territoires dans leur transition énergétique et écologique

La transition écologique et énergétique constitue tant une nécessité pour la planète qu'une opportunité pour notre région de créer des emplois. Comme l'ont déjà montré certains d'entre eux, les territoires ruraux peuvent être en pointe dans ce combat et en faire un outil de développement et de préservation de la qualité de vie. La Région doit donc poursuivre son action en se dotant de dispositifs dédiés, en accompagnant l'élaboration de plans territoriaux et en soutenant les projets locaux.

11. Généraliser les guichets uniques de la transition énergétique sur les territoires

La précédente majorité a soutenu la mise en place de plusieurs guichets uniques de la transition énergétique sur les territoires. Ces derniers jouent un rôle essentiel pour démultiplier les opérations de rénovation énergétique des logements. Nous proposons que la Région contribue à leur généralisation via une aide à l'ingénierie pour les collectivités et la mobilisation des contrats de territoire.

12. Accompagner les plans locaux de développement des énergies renouvelables

En complément des plans climat, air, énergie territoriaux, la Région pourrait accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de développement des énergies renouvelables. Nous proposons dans ce cadre de maintenir le soutien aux projets des collectivités et des particuliers et de missionner l'Agence régionale sur les problématiques de financement et notamment sur la mobilisation de l'épargne citoyenne sur les projets locaux d'énergies renouvelables.

13. Généraliser les contrats nature et développer la place du végétal dans les communes

Dans le cadre des contrats de territoire, nous proposons de généraliser les contrats nature visant à accompagner les collectivités sur des projets de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Nous proposons par ailleurs de donner plus de place à la nature dans les villes et les villages en accompagnant, via les contrats de territoire, les collectivités volontaires pour concevoir la ville de demain (reconquête des friches, habitat partagé, bâtiments végétalisés...).

III. AGIR POUR DES TERRITOIRES ACCESSIBLES ET OUVERTS SUR LE MONDE

Les territoires sont interdépendants et c'est en agissant sur les liens qu'ils entretiennent que l'on peut contribuer à leur développement mutuel. Assurer une bonne accessibilité de tous nos territoires – tant en matière de transports qu'en matière de moyens de communication – est donc non seulement un enjeu d'égalité entre les citoyens mais aussi un enjeu de développement économique.

Rendre les transports accessibles sur tout le territoire

Pouvoir se déplacer est un droit essentiel pour se rendre à son travail, rechercher un emploi, faire ses études, accéder aux services publics, à la culture, aux loisirs...et tout simplement se rencontrer. La Région n'a cessé de voir ses compétences renforcées en matière de mobilité (particulièrement avec loi NOTRe) et l'enjeu est désormais de développer sur chaque territoire une offre de déplacement diversifiée et adaptée articulant train, car, auto partage, covoiturage, vélo...

14. Poursuivre le développement et la modernisation du réseau ferroviaire

Lors du précédent mandat, plus de 40 haltes/gares ont été aménagées et les dessertes ont été augmentées de 30%, comme l'illustre la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Chateaubriant. Ce travail doit être poursuivi afin de renforcer les liens entre zones urbaines et rurales et offrir au plus grand nombre la possibilité de prendre le train.

15. Améliorer la complémentarité entre les différents modes de transport

Dans le cadre de la nouvelle compétence confiée à la Région en matière de transport interurbain de voyageurs, nous proposons une optimisation de l'organisation des dessertes et des liaisons, notamment pour favoriser la mobilité dans les territoires ruraux. L'offre de bus devrait être augmentée et plus systématiquement articulée avec les haltes/gares. Nous proposons en outre de favoriser l'installation de bornes électriques et de voitures électriques en auto-partage. Des aides de l'Etat pourraient être mobilisés pour les plates-formes de mobilité. La mise en place d'une carte unique de transports permettrait dans ce cadre de simplifier la vie des usagers. Enfin, nous souhaitons que le vélo, trop souvent oublié en milieu rural, soit pleinement intégré dans les recherches de complémentarité.

16. Encourager les initiatives de transport solidaire

Dans de nombreux territoires, des initiatives de transport solidaire telles que le covoiturage gratuit sont mises en place. Ces initiatives, qui rencontrent un succès grandissant, doivent être encouragées, notamment pour permettre aux personnes qui n'ont pas de moyen personnel de locomotion ou à celles qui ne peuvent plus conduire de se déplacer.

Mettre un terme aux zones blanches et à la fracture numérique

L'accès à la téléphonie mobile et à internet est aujourd'hui un révélateur fort des inégalités entre territoires. Ces dernières ont fortement contribué au sentiment d'abandon d'une partie des habitants des zones rurales. Internet occupe aujourd'hui une place incontournable tant pour les acteurs économiques que pour chaque citoyen dans sa vie personnelle. Il n'est par conséquent pas acceptable que des habitants de notre région ne puissent y accéder, tout comme à la téléphonie et l'internet mobiles. La Région devra donc poursuivre le travail engagé dans ce domaine en lien étroit avec les mesures prises par l'Etat lors des comités interministériels aux ruralités.

17. Poursuivre l'effort engagé sur le déploiement du très haut débit

La précédente majorité a décidé de consacrer 100M€ au déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire. Elle a par ailleurs acté un principe de solidarité territoriale afin qu'aucune intercommunalité n'ait à payer plus de 500€ par prise. Ces investissements doivent être poursuivis pour assurer une couverture intégrale de la région et garantir à chacun un accès à Internet.

18. Soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès à internet pour tous

Pour faciliter l'accès à internet pour tous (habitants, associations, entrepreneurs...), nous proposons de cofinancer et de labéliser les initiatives d'accompagnement des usagers dans leurs utilisations des outils numériques, en veillant à un maillage de l'ensemble de la région. Ces initiatives pourraient être soutenues par le recrutement d'emplois tremplins spécialisés dans le conseil et la formation.

19. Mettre en place un fonds d'aide pour l'accès à la téléphonie et l'internet mobiles

L'accès à la téléphonie et l'internet mobile sur l'ensemble du territoire constitue à la fois un enjeu d'attractivité, de qualité de vie et de sécurité. La Région doit donc prolonger l'action de l'État en matière de résorption des zones blanches et grises en développant au moins l'accès à la 3G dans tous les centres bourgs, zones d'activités et zones touristiques. Nous proposons à cette fin la mise en place d'un fonds d'aide aux communes souhaitant installer des équipements ponctuels d'appoint (metro cell, wifi public...) ou des espaces de travail partagé. Un soutien en ingénierie pourrait également leur être proposé.

IV. GARANTIR L'EGAL ACCES AUX SERVICES SUR TOUS LES TERRITOIRES

Garantir à chaque citoyen un égal accès aux services est un fondement du pacte républicain. Santé, éducation, formation, culture, commerces, ces services doivent être accessibles à tous, dans des conditions raisonnables, sur l'ensemble du territoire régional. Outre l'enjeu d'égalité, c'est un enjeu de qualité de vie et donc de développement des territoires.

Garantir l'accès aux services publics et à la santé sur tout le territoire

Permettre à tous les habitants des Pays de la Loire, quel que soit leur lieu de résidence, d'accéder aux services publics et notamment à des services de santé de qualité, est un défi primordial. C'est un enjeu de solidarité, un vecteur d'aménagement et d'attractivité des territoires mais avant tout un droit. La santé est également un gisement pour le développement économique de la région et un secteur créateur d'emplois. La Région doit organiser les complémentarités entre territoires, soutenir les projets locaux et impulser des dynamiques locales pour relever ce défi.

20. Accompagner le déploiement des maisons de services au public

Nous proposons que la Région accompagne, dans le cadre des contrats de territoire, le déploiement des maisons de services au public prévues dans les mesures du comité interministériel aux ruralités. Elle devrait veiller à assurer une mutualisation avec les guichets uniques de la transition énergétique, les structures d'accompagnement des projets et les initiatives de médiation numérique.

21. Poursuivre l'accompagnement de la création des maisons de santé et de longévité

45 Maisons de santé pluridisciplinaires ont été accompagnées lors du précédent mandat, principalement en zone rurale. Nous proposons que cet effort soit a minima maintenu, en complémentarité avec les aides mises en place par l'Etat dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités. Il est souhaitable que la Région continue à ne cofinancer que des infrastructures correspondant à un projet soutenu par les praticiens et qu'elle ne se cantonne pas aux seules maisons de santé pour soutenir plus largement les projets innovants et la médecine salariée.

22. Soutenir l'élaboration de programmes d'action santé-longévité dans les territoires

Accompagner des maisons de santé ne suffit pas, c'est pourquoi nous proposons de soutenir dans chaque territoire, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé, l'élaboration d'un projet collectif santé-longévité qui fédérerait les différents acteurs (Département, professionnels de santé, monde associatif...). Pensés dans une logique de complémentarités entre territoires, ces programmes porteraient sur l'offre de soin (dont l'accueil des professionnels), les actions de prévention, l'autonomie des seniors et le développement de l'e-santé.

La Culture pour tous, partout.

L'offre culturelle se concentre fréquemment sur les grandes villes, contribuant au sentiment de relégation dans les zones moins densément peuplées. Pourtant de très nombreuses initiatives existent sur ces territoires. Elles doivent être accompagnées afin que chaque habitant ait accès à la Culture, quel que soit son lieu de résidence.

23. Conclure un pacte de soutien à la culture entre les collectivités des cinq Départements

Dans la continuité de l'action engagée dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la Culture (CRCC), nous proposons que la Région fédère l'action des collectivités locales en Pays de la Loire pour garantir le soutien public à la Culture et faire en sorte que les habitants de la région puissent accéder sur tous les territoires à des programmations, des œuvres, des productions et des événements culturels de qualité.

24. Développer la vie culturelle dans le monde rural et périurbain

Nous proposons d'élargir les aides pour les lieux de culture, en complément des scènes et lieux des agglomérations. Nous suggérons de soutenir davantage les lieux et associations qui fédèrent et animent la vie culturelle de leur territoire et qui viennent en appui des artistes et des nouveaux projets de diffusion (notamment les festivals). Enfin, la Région devrait soutenir les coopérations entre acteurs culturels des zones urbaines et rurales ainsi que les initiatives d'itinérance culturelle.

Faciliter l'accès à l'éducation et la formation, pour tous les jeunes et toutes les familles

Le droit à l'éducation et la formation est un fondement de notre République. Chaque habitant de notre région doit pouvoir y accéder dans de bonnes conditions où qu'il réside.

25. Mettre en place la gratuité du transport scolaire régional

Les familles et les jeunes des zones rurales et périurbaines sont aujourd'hui pénalisés par des temps de trajet plus longs entre domicile et établissement scolaire et des tarifs de transport plus élevés. Nous proposons donc que la Région profite des nouvelles compétences acquises suite à la loi NOTRe pour mettre en place la gratuité du transport scolaire des jeunes placés sous sa responsabilité, en bus et en train, hors périmètre urbain. La Région devra parallèlement veiller à ce qu'aucun jeune n'ait à faire plus de 35 minutes de trajet pour se rendre à son établissement.

26. Renforcer le rôle des internats et les actions en faveur du logement des jeunes

Les internats sont des outils importants pour la mobilité et l'autonomie des jeunes, notamment dans les zones rurales. Ils contribuent fortement à la réussite éducative. Nous proposons donc de renforcer les investissements pour accroître leur capacité d'accueil dans la région.

Par ailleurs, les besoins de logement des jeunes sont très variés au cours de leur formation ou au moment de l'accès à l'emploi. Nous proposons que la Région poursuive et amplifie son soutien aux différentes formes de renforcement de l'offre : foyer des jeunes travailleurs, logements temporaires pour les périodes de stage, d'alternance ou de formation, logements intergénérationnels et partagés...

27. Affirmer un service public de proximité de la formation professionnelle

Pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi vers les formations qualifiantes et de retour à l'activité, il est indispensable de les accompagner au plus près de leur lieu de vie. C'est pourquoi nous proposons que les premiers niveaux de l'offre régionale de formation professionnelle (« Je me prépare, Je m'oriente » ; « compétences clés » et « pré-qualification ») soient organisés sous forme de Service Social d'Intérêt Economique Général, offrant ainsi plus de souplesse et d'adaptation aux besoins et réalités de chaque territoire. Plus généralement, nous souhaitons que la formation constitue un axe majeur de l'accompagnement sur-mesure des territoires.